

RÈGLEMENT DU JURY OFFICIEL

DE LA 13^{ème} EDITION DU FESTIVAL « CINEMA ET MIGRATIONS »

Article 1 : L'objet du présent règlement est de déterminer et de fixer les règles d'institution, d'organisation et de fonctionnement du jury officiel.

Article 2 : Il est institué dans le cadre de la 13^{ème} édition du Festival « cinéma et migrations », un jury international composé d'un(01) président et de quatre (04) membres.

Article 3 : Les membres du jury sont désignés par L'association « L'initiative Culturelle ».

Article 4 : Tout membre du jury ne doit pas avoir pris part à la fabrication, à la production ou à la distribution d'un film en compétition.

Article 5 : Le rôle assigné au jury est de visionner les films en compétition et de décerner les prix prévus au palmarès officiel.

Article 6 : le jury est souverain dans son domaine de compétence, toutefois, il est recommandé d'honorer le palmarès officiel.

Les membres du jury sont tenus de voir en salle, tous les films en compétition, de tenir des délibérations à huis clos et d'en préserver le secret.

Article 7 : Les décisions du jury sont prises après délibérations à la majorité de ses membres, et sont de ce fait opposables à tous.

Article 8 : Le président de L'association « L'initiative Culturelle » assiste aux délibérations du jury en qualité d'observateur. Il peut toutefois se faire représenter.

Article 9 : Les critères d'admission des films au palmarès officiel, sont ceux arrêtés par les membres du jury au début de leur session.

Cependant, les critères de base sont les qualités techniques, artistiques et esthétiques de l'oeuvre ainsi que l'originalité du traitement et la pertinence du sujet.

Article 10 : le jury officiel doit communiquer le procès-verbal des délibérations au secrétariat de l'association, au plus tard, la veille de la proclamation à minuit.

Article 11 : Le président de L'association « L'initiative Culturelle » est compétent pour résoudre tout litige relatif à l'interprétation des clauses du présent règlement, en privilégiant la voie de la concertation.